



Développement économique du territoire

Rencontre  
avec la maison  
Savary  
à Chambly p.4-5

**Le mandat qui débute est porteur d'ambitions pour notre territoire, ambitions traduites dans les différents documents de planification que notre EPCI est en train d'élaborer (SCoT, PCAET et PLH).**

## Conjuguer développement économique du territoire et enjeux environnementaux

Notre territoire intéresse les entreprises et sa dynamique économique est porteuse de créations d'emplois locaux et de développement de services à destination des habitants. Il nous faut le promouvoir et livrer nos zones d'activités en cours d'aménagement.

## Accompagner le développement de nos entreprises

Notre volonté est d'accompagner le développement des entreprises installées sur le territoire et d'être facilitateur de leurs démarches. Nous nous devons aussi d'assurer l'entretien de nos zones d'activités car un cadre agréable garantit l'attractivité.

## Favoriser l'installation de nouveaux acteurs économiques sur le territoire

Je souhaite que la Thelloise soutienne aussi bien les projets d'implantation de TPE et de PME que ceux de plus grosses entreprises qui serviront de locomotives pour l'économie locale. Nous allons également renforcer nos relations avec les chambres consulaires, les acteurs de l'insertion professionnelle dont les missions locales ou encore les structures en charge du développement de l'entrepreneuriat.

## Prendre en compte les enjeux environnementaux

Si la Thelloise a peu artificialisé ses sols jusqu'à présent, elle devra poursuivre de manière harmonieuse son développement et la préservation de son environnement, encourager le développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, méthaniseur...) et agir sur les mobilités de manière à limiter la diffusion des gaz à effets de serre.

## Proposer une offre adaptée aux habitants et aux enjeux climatiques

### ■ Les mobilités

En matière de mobilités, la Thelloise est déjà très active en proposant un service de transport à la demande, le Pass Thelle Bus. Demain, ce service sera élargi et de nouveaux circuits seront proposés. Elle soutiendra l'augmentation des points de recharge des véhicules électriques sur le territoire.



La Thelloise prendra bientôt la compétence voies douces qui lui permettra d'accompagner la mise en place de nouvelles pistes cyclables ou encore de chemins de randonnée en partenariat avec les communes et le département.

### ■ Le Tourisme

Notre territoire dispose de pépites patrimoniales et culturelles qu'il nous faut valoriser et ce en partenariat avec Oise Tourisme.

### ■ La Petite Enfance

Notre EPCI porte déjà deux haltes garderie itinérantes et un Relais Assistantes Maternelles. Une réflexion sera portée pour garantir un développement de ce service dont chacun s'accorde sur son utilité et sa qualité.

### ■ Les déchets

En 2021, la Thelloise va travailler au renouvellement de l'ensemble de ses marchés de collecte (ordures ménagères, tri sélectif, déchets végétaux et verre) avec comme objectif d'adapter et d'harmoniser les différentes collectes sur le territoire. Elle poursuivra par ailleurs l'ensemble de ses actions de sensibilisation au tri et à la valorisation des déchets (compost par exemple).

### ■ L'assainissement

La Thelloise continuera de porter des programmes de création ou modernisation des réseaux d'assainissement de vos communes mais aussi des stations d'épuration dont elle a la gestion.

## L'accompagnement des communes

C'est un axe majeur de ce mandat. Les élus communautaires nourrissent l'ambition de porter un projet de territoire partagé. Cette ambition passe par un dialogue accru avec les communes et la mise en place d'un fonds de développement communautaire qui visera à cofinancer certains projets communaux ayant un rayonnement intercommunal.

## L'actu en bref

### Inauguration du bus de la vaccination du département de l'Oise, le jeudi 11 mars, à Noailles.



Afin de permettre aux personnes isolées résidant dans les zones rurales de se faire vacciner contre la Covid, le Conseil départemental de l'Oise a mis en place un bus de vaccination dont la présentation a eu lieu à Noailles le 11 mars dernier. Le lancement de cette campagne de vaccination itinérante s'est déroulé en présence de Madame Corinne ORZECZOWSKI Préfète de l'Oise, Madame Nadège LEFEBVRE Présidente du Conseil Départemental, Monsieur Pierre DESLIENS Président de la Communauté de communes Thelloise et Monsieur Benoît BIBERON Maire de Noailles. Une initiative complémentaire salubre à la campagne de vaccination en cours sur notre département.

### Une maison de santé à Chambly.



Marie-France Serra, 1ère adjointe aux grands projets et Philippe Léourier, médecin et président de l'Association Santé Chambly, recevaient, lundi 15 mars 2021, Jean-Charles Géray, Sous-préfet de l'arrondissement de Senlis, Charlotte Danet, directrice Oise de l'ARS, Pascal Bois, député, Olivier Paccaud, sénateur, Frédérique Leblanc, conseillère régionale et Pierre Desliens, président de la Thelloise pour une visite du bâtiment après la pose de deux tiers des modules intervenue récemment.



Projet de La Maison de santé de Chambly

### Le centre de vaccination anti Covid-19 de Chambly est installé au gymnase Aristide Briand.

La prise de RDV s'effectue uniquement via Doctolib.fr ou par téléphone au 01 39 37 27 17 entre 14 et 18 h. Ce sont 12 médecins et 36 infirmières qui vont se relayer sur les 12 créneaux proposés par semaine, de 4 h de vaccination chacun.



Tous les médecins et infirmières viennent de Chambly, Bornel, Neuilly-en-Thelle et le Mesnil-en-Thelle.  
Centre de vaccination le plus proche de chez vous : [sante.fr](https://sante.fr)

### Pass Thelle Bus : le bon geste pour faire votre test ou vous faire vacciner !

Réservez votre transport vers un centre de dépistage ou de vaccination Covid-19 avec Oise Mobilité et le concours de la CC Thelloise. Informations et modalités en dernière page de ce magazine !

Retrouvez toutes nos actus sur [facebook.com/thelloise](https://facebook.com/thelloise)



## De la prudence mais également de l'ambition pour le territoire !

Le budget 2021 de la Communauté de communes Thelloise a été adopté lors du conseil communautaire du 30 mars dernier.

### De la prudence...

Ce premier budget du mandat s'inscrit nécessairement dans le contexte inédit de la crise sanitaire à un moment où il est impossible encore de mesurer ses effets. Les recettes de notre EPCI risquent en effet d'être impactées et les dépenses dites de « surcoût Covid-19 » vont grever le budget dans le temps.

Ce contexte d'incertitudes a conduit vos nouveaux élus communautaires à faire **une évaluation extrêmement prudente des recettes de l'EPCI en 2021** et d'explorer toutes les pistes d'optimisation de ces dernières.

La gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement de la CCT, alliée à une recherche active de toutes les subventions d'investissement s'imposera également sur cet exercice budgétaire et sur ceux à venir.

Parmi les décisions importantes prises pour 2021, figure le maintien des taux d'imposition de l'EPCI, exception faite du taux de la TEOM qui passe de 5,58 à 7% afin de pouvoir absorber l'évolution du coût de ces services. L'année 2021 voit en effet se répercuter sur le coût des collectes l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui engendre une augmentation de 5 euros à la tonne d'Ordures Ménagères incinérées, l'augmentation du coût d'exploitation du Centre de Valorisation et d'incinération où sont incinérées les Ordures Ménagères, du coût d'exploitation des quais de transfert et l'évolution générale des prix.

### ... Et de l'ambition pour notre territoire

Le budget 2021 de la Thelloise (de presque 30 millions d'euros) et ses 9 budgets annexes marquent également et surtout les ambitions que s'est fixé l'EPCI pour les 5 années à venir.

La Thelloise a en effet vu ses compétences s'étoffer ces dernières années et doit faire face aux enjeux qui en résultent. Elle devra en outre anticiper de nouvelles compétences, telle que celle de l'eau potable, qui s'imposera à elle d'ici quelques années.

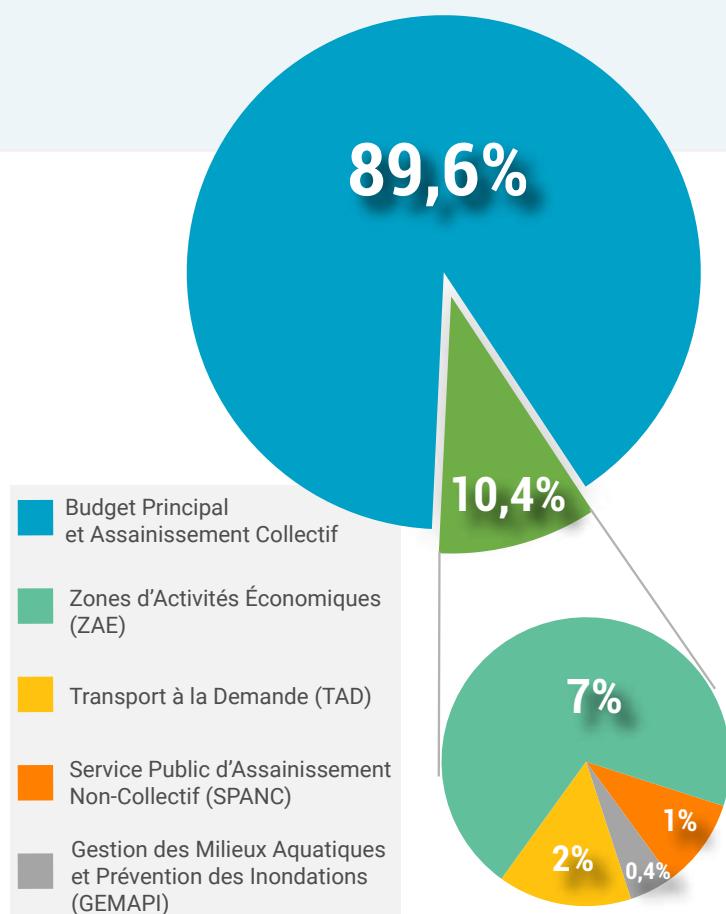
Il est également important de souligner que **les intercommunalités sont également devenues les interlocuteurs privilégiés de l'Etat** au travers d'une multitude de dispositifs législatifs et du Plan France Relance.

De plus, **vos élus communautaires nourrissent l'ambition de porter un véritable projet de territoire**, au sein duquel, la CCT doit prendre toute sa place.

Cette ambition passe par **un dialogue accru avec les communes**, le positionnement de notre EPCI comme acteur incontournable du développement économique du territoire et comme vecteur de la transition écologique.



S'ajoute à ces augmentations, le double traitement de nos déchets engendré par le taux de refus de 24% des bacs jaunes qui ne pourra baisser qu'avec une implication de tous dans le tri quotidien des déchets et la diminution de % du prix de la revente des matériaux (papier, carton, verre) dû à la crise économique et sanitaire mondiale.



Retrouvez tous les documents Finances sur [www.thelloise.fr](http://www.thelloise.fr) - Espace documentaire

Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe · BP 45 · 60530 Neuilly-en-Thelle Cedex · Tél. 03.44.26.99.50 · Fax. 03.44.26.99.77

[thelloise.fr](http://www.thelloise.fr)

[thelloise](https://www.facebook.com/thelloise)

[@Thelloise](https://twitter.com/Thelloise)

Dépôt légal : Thelloise Mag - ISSN 2727-7615 - ISSN Web 2728-0764  
Directeur de la publication : Pierre DESLIENS, Président



**Thérèse-Marie Descatoire**  
Maire de Dieudonné et Vice-Présidente  
en charge du Développement économique

## Comment qualifiez-vous votre territoire et ses spécificités ?

Sa position est stratégique, au croisement de deux régions influentes, l'Île-de-France et les Hauts-de-France et à proximité immédiate du plus grand aéroport français, Paris-Charles de Gaulle. La connexion avec l'autoroute A16 et le fait qu'il soit traversé par la D1001 (ex- Route Nationale 1) en font un territoire d'une grande attractivité pour l'accueil d'entreprises qui recherchent une implantation stratégique. Il bénéficie d'un cadre architectural et paysager préservé à proximité de zones urbaines beaucoup plus denses (en moyenne 45 kilomètres de Paris, 30 de Cergy Pontoise et 25 de Beauvais).

## Et son tissu économique ?

La CCT est riche de près de 7 000 acteurs économiques. Le secteur industriel est ancré dans l'histoire locale. Depuis plusieurs années, nos secteurs d'activité se diversifient du fait de l'essor des services et des commerces. Un tissu particulièrement riche de petites et moyennes entreprises compose le paysage économique de notre intercommunalité.

## Quels sont les soutiens aux entreprises impactées par les conséquences de la crise épidémique ?

Les élus de la CCT ont bien conscience que nos acteurs économiques, nos artisans, commerçants, TPE-PME, grands comptes souffrent des conséquences de la crise épidémique. En 2020, le conseil communautaire a voté un dégrèvement exceptionnel de Contribution Foncière des Entreprises (qui est partie intégrante de la Contribution Economique Territoriale) au profit des entreprises des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire. Aujourd'hui, l'accompagnement de la CCT doit perdurer voire s'accroître. C'est la raison pour laquelle, j'ai souhaité reconduire nos conventions avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Ces partenariats doivent permettre à nos entrepreneurs de bénéficier d'un soutien au quotidien par les experts de ces deux entités.

## Quelles sont les opérations menées aujourd'hui par la CCT ?

Nous souhaitons poursuivre le développement de nos zones d'activités afin de proposer aux acteurs économiques des terrains qui soient à la fois accessibles géographiquement et bénéficiant des meilleurs services en termes d'accès à la fibre optique par exemple. Pour les zones d'activités existantes qui sont nombreuses sur nos 40 communes, j'ai souhaité que l'entretien des espaces verts (cf article...), de l'éclairage et de la voirie soit réalisé de manière régulière afin de permettre aux entreprises implantées d'y développer leurs activités, d'y accueillir clients, fournisseurs et partenaires dans les meilleures conditions.

## Quelles actions la CCT souhaite-t-elle accentuer en direction des entreprises ?

Au-delà des conventions avec les consulaires, il me paraît indispensable que la CCT puisse devenir un véritable interlocuteur tant pour les entreprises en soutien à leur implantation ou leur développement qu'en direction de nos créateurs d'activité. Elle doit être une porte d'entrée, un facilitateur et agir en complémentarité et en cohérence avec les politiques mises en œuvre par l'Etat et le Conseil Régional des Hauts de France, chef de fil en matière de développement économique. Un de nos objectifs est que le développement de nos entreprises bénéficie à l'emploi de nos habitants. Cela devra leur permettre de travailler davantage en proximité, d'éviter les encombrements routiers quotidiens (85% de nos actifs travaillent à l'extérieur de notre territoire) et contribuera donc à améliorer la qualité de vie de chacun. Pour ce faire, nous travaillons à la structuration d'un véritable service dédié à l'accompagnement de nos acteurs économiques. Il doit devenir à court terme leur premier interlocuteur.



+ d'infos ? Contactez la CC Thelloise  
03 44 26 99 50 - [contact@thelloise.fr](mailto:contact@thelloise.fr)

## Service Patrimoine

### Faisons connaissance avec

### Le personnel du Service Patrimoine de la Communauté de communes Thelloise

#### Vous les avez peut-être déjà rencontrés sur le territoire :

**Nicolas et Jean** sont les gardiens des gymnases de Sainte Geneviève (Nicolas) et de Noailles (Jean). Ils accueillent les usagers, assurent la sécurité, effectuent l'entretien et veillent au bon fonctionnement des structures. **Erich, Thierry et Julien** sont les agents techniques du service. Avec leur coordonnateur, **Patrick**, ils prévoient et réalisent les travaux de maintenance des équipements sur les espaces publics (candélabres notamment) et l'équipe, récemment renforcée, peut désormais programmer un entretien régulier des espaces verts sur les zones d'activités. Ces interventions sont importantes pour « l'image de ces espaces », pour les entreprises et salariés présents au quotidien mais aussi les clients et fournisseurs qui s'y rendent.

#### Avant la reprise des tontes avec le retour du printemps, l'heure était au nettoyage des surfaces ; à l'enlèvement des feuilles, des mousses, des déchets, et à l'entretien des bassins d'orages :

- Entretien des trottoirs, élagage des arbres sur le parking de la gare de **Chambly**.
  - ZAE des Quais de l'Oise à Précý-sur-Oise** : Ramassage des feuilles, nettoyage des caniveaux.
  - Saint-Sulpice** : Entretien du parking de la gare ; nettoyage des caniveaux ; ramassage des feuilles.
  - Débroussaillage du bassin de **Novillers-les-Cailoux/Sainte-Geneviève**.
  - La Mare d'Ovillers à Mortefontaine-en-Thelle** : Nettoyage des caniveaux, passage à la binette sur les mauvaises herbes et ramassage des feuilles.
  - ZAE des Pointes à Chambly** : Près de 2,5 tonnes de feuilles, herbes et terre auront été déblayées.
- Plusieurs entreprises sont venues remercier les agents pour le travail effectué !



Entretien du bassin d'orage de Noailles AVANT / APRÈS



# Zoom sur le flan Savary !



Thérèse-Marie Descatoire, Paul Jaffré et Pierre Desliens

## A déguster sans modération

Installée à Chambly, l'unité de fabrication du flan Savary met les bouchées doubles ! Rencontrez avec Paul Jaffré, Directeur général de la Maison Savary

**Mag Thelloise :** le flan Savary est au départ un dessert beauvaisien qui a franchi les frontières de l'Oise pour conquérir l'Île-de-France. Racontez-nous son histoire ... et ses secrets de fabrication !

**Paul Jaffré :** Le flan Savary est une recette créée en 2011, par mon beau-père, pâtissier depuis 30 ans et élu meilleur jeune boulanger de France en 1994 : Benoît Savary. Le flan a reçu le label "spécialité de la Ville de Beauvais" en 2014. J'ai rejoint l'équipe il y a deux ans et depuis je travaille à étendre le réseau de distribution toujours avec la même recette simple : du bon lait cru d'Auchy-la-Montagne, des oeufs frais de Esches, de la crème (sans conservateur), du beurre de Normandie et de la farine «Label Rouge».

**Mag Thelloise :** Initialement boulangerie beauvaisienne, la petite entreprise familiale est aujourd'hui une importante unité de fabrication implantée à Chambly et qui s'est lancée dans la vente en ligne. Racontez-nous !

**Paul Jaffré :** Nous sommes installés à Chambly depuis bientôt deux ans, l'unité de production va s'agrandir, nous sommes en plein travaux. A l'heure actuelle, nous produisons 800 flans par jour, à terme nous allons multiplier ce nombre par 4 ! Pour suivre la cadence des demandes, faciliter et sécuriser le travail des équipes, nous allons réaliser de gros investissements. Aujourd'hui, toutes les tâches sont manuelles et artisanales, nous cassons par exemple plus de 5000 oeufs à la main par jour ! La vente en ligne était un vrai pari que nous avons confié à un spécialiste de la livraison alimentaire.

**Mag Thelloise :** Les ventes explosent : vous avez fortement augmenté la production et ouvert de nombreux points de vente. Quels sont vos projets de développement ?

**Paul Jaffré :** Lors du premier confinement en mars 2020, j'ai téléphoné à toutes les épiceries fines de la région mais également de Paris et de l'Île-de-France, aujourd'hui notre réseau compte plus de 40 points de vente et s'étend chaque semaine. Nous sommes aussi présents sur les marchés de l'Isle-Adam, Ermont, Eaubonne (95) Maison-Laffitte (78) et Plessis-Robinson (92). Certains de nos stands vont même s'agrandir ! Nous travaillons également avec certaines enseignes de restauration. La prochaine étape ? Vendre à l'international ! (rires).

D'autres travaux sont en cours ; j'ai pour projet d'ouvrir un snack-bar/boulangerie avec un espace convivial ouvert à tous directement à côté du laboratoire ! Pour cela, il faudra que la situation sanitaire s'améliore, croisons les doigts !

**Mag Thelloise :** Un dernier mot pour la fin ?

**Paul Jaffré :** Je tiens à préciser que l'équipe s'est renforcée en deux ans, nous sommes passés de 6 à 19 employés ! D'autres postes sont à pourvoir, je publie régulièrement des offres d'emplois sur nos réseaux sociaux et sur le site indeed ! N'hésitez pas à nous suivre et à postuler !



Maison Savary - 16, rue des Grands Prés - 60 230 Chambly

[www.maisonsavary.fr](http://www.maisonsavary.fr)

   [maison.savary](https://www.maison.savary)

**Zone d'activité de NOAILLES : Réouverture de la Boulangeoise !** Après avoir été victime d'un incendie il y a deux ans qui a détruit ses locaux, la Boulangeoise reprend ses activités pour proposer pains au levain, tourtes, viennoiseries et pains spéciaux en vente sur place et en click and collect !

Dans un petit local qui n'a pas été impacté par le sinistre, Monsieur LIEGE a repris la fabrication de produits entièrement faits maison, avec des ingrédients exclusivement issus de l'agriculture biologique. Sa particularité : four à pétrin, dans la pure tradition de la boulangerie artisanale. Toutes précisions et commandes sur le site : [www.laboulangoise.fr](http://www.laboulangoise.fr)



Du lundi au vendredi, de 8h à 18h  
samedi, de 8h à 13h

**La Boulangeoise**  
ZA Les Vignes de Longvilliers  
60430 Noailles  
Tél : 07 55 66 40 80

## Point d'étape relatif à l'élaboration du SCoT

Le projet de SCoT Thelloise a été soumis aux élus des communes de la CC Thelloise de janvier à février 2021. Une concertation interne a eu lieu pour décider de l'intégration de ces remarques aux documents selon leur pertinence.



Près de 50 personnes ont suivi la réunion publique en visioconférence

Vous avez également été nombreux à participer à la réunion publique qui s'est déroulée en visioconférence, du fait de la crise sanitaire le 23 mars dernier. Le 15 avril 2021, l'arrêt du projet de SCoT a été voté. Une concertation de 3 mois avec les personnes associées (État, associations, élus...) suivra, période pendant laquelle elles pourront donner leur avis sur les documents composant **le SCoT** :

**1. Rapport de présentation** comportant un diagnostic territorial, l'état initial de l'environnement, l'évaluation stratégique environnementale, les justifications des choix opérés par le SCoT. Il définit les indicateurs et modalités de suivi de l'application du SCoT (forces/faiblesses du territoire), ainsi que les impacts du développement sur l'environnement.

**2. Le PADD** (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) constitue le projet politique de l'intercommunalité de la Thelloise. Il expose les objectifs des politiques en urbanisme, déplacements, vie économique et environnement. Il précise également les principales phases de réalisation envisagées et évaluera les incidences prévisibles du schéma de l'environnement.

**3. Le DOO** (Document d'Orientation et d'Objectifs) détermine les orientations générales de l'organisation de l'espace et les conditions de développement urbain mais aussi rural. Il assure la cohérence d'ensemble des orientations dans les différents domaines de compétence déclinés dans le PADD et formalise et cartographie les étapes précédentes.

## La poursuite des travaux d'élaboration du Plan Climat, Air, Énergie Territorial (PCAET)

Dans le contexte global de lutte contre le réchauffement climatique et afin de contribuer à atteindre les engagements pris par la France, la Communauté de communes Thelloise s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable.

Il s'agit d'un document de planification.

Ce plan fixe les axes stratégiques permettant au territoire de

- Maîtriser sa consommation énergétique
- De s'adapter au changement climatique
- De réduire ses émissions de gaz à effet de serre
- D'améliorer la qualité de l'air
- De se diriger vers un développement des énergies renouvelables.



La Thelloise a mandaté le Syndicat de l'Énergie de l'Oise (SE60) pour le suivi et la mise en œuvre concrète de l'Étude de Planification Énergétique, volet « énergie » du PCAET.

Parallèlement, les travaux d'élaboration du PCAET vont se poursuivre. Ils seront participatifs. Des ateliers thématiques seront mis en place et vous serez tenus régulièrement informés de l'avancement de ce projet par des publications sur notre site internet et dans le magazine de la Thelloise.

La page Facebook de la CCT pourra également servir de relai d'information. Aussi, nous vous invitons à suivre régulièrement nos publications sur le sujet : [facebook.com/thelloise](https://facebook.com/thelloise)

## Le Plan Climat-Air-Energie Territorial s'élabore en 3 phases :

- Etat des lieux énergétique du territoire : connaître le profil énergétique du territoire
- Les perspectives énergétiques du territoire : connaître les potentialités du territoire
- Un plan d'action pour tendre vers un territoire à énergie positive : construire une stratégies territoriale et la décliner en plan d'actions.



Etude, rédaction, concertations, réunions, ateliers  
Octobre 2019  
Débat PADD

Diagnostic, orientations, plan d'actions  
Avril  
**Arrêt du projet de SCoT**

Concertation  
PPA (Personnes Publiques Associées)

Consultation des habitants

Dépôt en Préfecture



En septembre 2021, vous serez amenés à participer à l'enquête publique du SCoT. Un commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif sur cette période pourra vous recevoir, répondre à vos questions et prendre en compte vos remarques, notifiées dans un registre ouvert pour l'occasion. **Les modalités de cette enquête publique seront mises en ligne sur le site [thelloise.fr](https://thelloise.fr) d'ici cet été.**





## Début des travaux d'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le PLH de la Communauté de communes est désormais caduc, de par son ancienneté et l'évolution de son périmètre.

De ce fait, la Communauté de communes Thelloise doit élaborer et mettre en œuvre un nouveau PLH sur son territoire. Les travaux d'élaboration seront lancés très prochainement. Pour ce faire, la CCT se fait assister d'un bureau d'étude.

### QU'EST-CE QUE LE PLH ?

Le PLH est un outil de définition et de pilotage de la politique locale de l'habitat. Elaboré par la Communauté de communes, il définit pour une période de 6 ans les objectifs de la collectivité pour répondre aux besoins en logement et hébergement, et indique les moyens pour y parvenir.

### Il devra permettre de :

- Conserver le dynamisme démographique du territoire
- Produire suffisamment de logements pour répondre aux besoins
- Optimiser les capacités du parc existant

### Les objectifs du PLH :

- Mettre en place une politique foncière communautaire
- Accompagner le développement du logement social
- Optimiser les capacités du parc existant
- Prendre en compte les besoins spécifiques
- Suivre et animer la politique locale de l'habitat

Ces objectifs seront déclinés dans les fiches actions du programme d'actions à venir.

## CIL et cotation des logements

La Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

La Loi ALUR (2014) et la loi relative à l'Égalité et à la Citoyenneté (2017) rendent sa mise en place obligatoire. Elle fait partie intégrale du PLH et a pour but d'apporter un cadrage commun à tous les acteurs locaux de l'habitat social et permettre de favoriser l'accès au logement du plus grand nombre et en particulier des plus fragiles.



Elle accompagne également les projets de requalification du territoire qui impliquent le relogement des familles, le redressement des copropriétés dégradées, ou encore la lutte contre l'habitat indigne qui est un sujet de préoccupation majeur sur l'ensemble des communes. Il s'agit dans le même temps de veiller à améliorer les parcours résidentiels des ménages tout en préservant l'équilibre social des quartiers et des résidences ainsi que la qualité de vie sur le territoire.

## Où en est l'aire d'accueil des Gens du Voyage à Chambly ?

Le nouveau schéma départemental 2019-2025 sur l'accueil des Gens du Voyage impose aux intercommunalités de se doter d'une aire d'accueil. Aussi, la Communauté de communes Thelloise a lancé la réalisation d'une Aire d'accueil de 30 emplacements, route départementale 924 à l'ouest de Chambly.

Chaque emplacement de l'aire d'accueil aura une superficie moyenne de 160 m<sup>2</sup> et intégrera des sanitaires accessibles PMR, des auvents privatifs ainsi que des étendoirs à linge privatifs.

Chaque emplacement sera relié à un local technique regroupant les compteurs d'eau et d'électricité, les ballons d'eau chaude. Les emplacements limitrophes seront séparés par une haie arbustive dense.

**L'ensemble du site sera clôturé et gardienné. Le montant total de cette réalisation s'élève à 1 993 428,98 €.**

Pour réaliser cette aire d'accueil la Thelloise a bénéficié d'aides de l'État et du département pour un montant total de 460 548 €. La construction de l'aire d'accueil a débuté à la mi-décembre 2020 pour se terminer à la fin de l'été 2021.





FICHE N°2



CERFA

à télécharger sur <https://www.service-public.fr/>



## QUELLE EST LA SURFACE DU BASSIN ET LA HAUTEUR DE LA COUVERTURE DE CELUI-CI ?



Bassin jusqu'à 10m<sup>2</sup>, sans ou avec une couverture inférieure à 1.80m de hauteur

Bassin supérieur à 10m<sup>2</sup> et inférieur à 100m<sup>2</sup>, sans ou avec une couverture inférieure à 1.80m de hauteur

Couverture supérieure à 1.80m de hauteur, quelle que soit la surface du bassin

Hors périmètre de monument historique

Dans le périmètre de monument historique

Aucune demande si moins de 5m<sup>2</sup> de bassin

Si bassin de plus de 5m<sup>2</sup>

**DECLARATION PREALABLE (DP)**  
CERFA n° 13703\*07 ou 13704\*07

**PERMIS DE CONSTRUIRE**  
CERFA n°13406\* 07

### DELAI D'INSTRUCTION

1 mois : hors d'un secteur protégé  
2 mois : dans un secteur protégé

### DELAI D'INSTRUCTION

2 mois : hors d'un secteur protégé  
3 mois : dans un secteur protégé



## MON PROJET RESPECTE-T-IL LE REGLEMENT DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MA COMMUNE ?

Il peut être consultable sur le géoportail de l'urbanisme ([www.geoportail-urbanisme.gouv.fr](http://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr)), sur le site internet de la commune ou à défaut, en commune directement.

## Documents à fournir pour une déclaration préalable (NB : 99% des piscines sont soumises à une DP)

- ✓ **CERFA** : à compléter, dater et signer, sans oublier la feuille des taxes à remplir avec notamment la superficie du bassin et la profondeur creusée à indiquer.
  - ✓ **DP1** : un plan de situation à l'échelle de la commune, mentionnant le nom des rues et pointant la parcelle concernée par le projet (<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>)
  - ✓ **DP2** : un plan de masse coté et à l'échelle, avant et après travaux. Indiquer la distance du projet aux limites séparatives, à l'alignement et à la(es) construction(s) existante(s).
  - ✓ **DP3** : un plan de coupe, coté et à l'échelle, du terrain et de la piscine, faisant apparaître le terrain naturel avant et après travaux.
  - ✓ **DP5 ou DP6\*** : un document graphique (type photomontage) permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement
  - ✓ **DP7 et DP8\*** : des photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (à l'intérieur de la parcelle) et dans le paysage lointain (prise de vue de la rue).
  - ✓ **DP11\*** : une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux
- \* Si le projet est situé dans le périmètre des monuments historiques et/ou visible depuis la voie publique

## Nombre de dossiers (CERFA + plans) à déposer en mairie



- **4 exemplaires** (3 pour la commune, 1 pour le service instructeur)
- **5 exemplaires** si votre projet se situe dans le périmètre d'un monument historique (se renseigner en mairie ou consulter <https://monumentum.fr/oise-d-60-carte.html>)

**IL EST CONSEILLE D'EN GARDER UN EXEMPLAIRE POUR SOI EN PLUS**

## MON PROJET EST ACCEPTE, QUE DOIS-JE FAIRE ?

Il devra être installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet. Le modèle de panneau, conforme aux prescriptions des articles A.424-15 à A.424-19 du Code de l'Urbanisme, est disponible dans la plupart des magasins de matériaux.

## DEVRAI-JE PAYER DES TAXES (taxe d'aménagement/redevance archéologique préventive), DES IMPOTS (locaux, fonciers) ?

Les piscines sont taxables : taxe d'aménagement (parts communale et départementale) et redevance d'archéologie préventive.

Une piscine est considérée comme un bâtiment annexe et entre en compte dans l'imposition fiscale. Il vous appartient d'en faire la déclaration au centre des impôts dont vous dépendez.



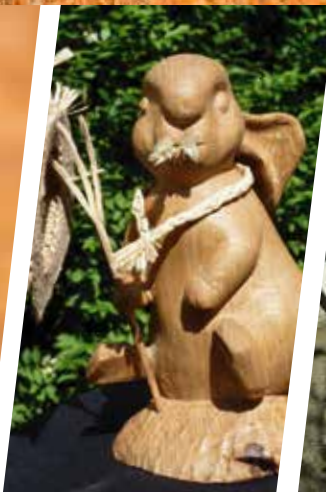


## Un musée, des artistes.

Depuis 3 ans un atelier a ouvert ses portes dans l'enceinte du Musée Joly à Ponchon, bien connu de tous puisque son fondateur, Mr Raymond Joly-Clare était graveur à la Monnaie de Paris.

Le musée reçoit depuis septembre dernier une exposition des créations réalisées par les adhérents de l'association Joly Atelier des Artistes.

Cet atelier, ouvert aux adultes et aux enfants, propose des séances de sculpture sur bois, de créations à partir de mosaïques, de poterie et plus récemment de couture – cette dernière activité remportant un vif succès.



Renseignements : Mme Claudine Larive au 06 68 50 86 00  
Musée Joly-Clare : 72 rue Boncourt, 60430 PONCHON



## Du côté de chez vous : Ateliers jardin et compost

Ateliers gratuits



**Samedi 5 juin 2021**

- « Atelier jardin zéro déchet » à 9h30 à Neuilly-en-Thelle
- « Atelier compost » à 11h00 à Neuilly-en-Thelle



**Mercredi 30 juin 2021**

- « Atelier compost » en visioconférence à 18h30



**Juillet 1<sup>er</sup> juillet**

- « Atelier jardin zéro déchet » en visioconférence à 18h30



Gratuit, sur inscription au 03.44.26.99.50 (taper 2)  
ou à [g.chabot@thelloise.fr](mailto:g.chabot@thelloise.fr) (en précisant la commune et le nombre de participants).  
L'adresse exacte sera communiquée à l'inscription.



# Bien trier avec la poubelle à couvercle jaune

## Que deviennent les déchets déposés dans le bac jaune après la collecte ?

Tous les emballages et papiers d'écriture que vous triez sont emmenés au centre de tri pour être séparés par matière afin d'être recyclés. Cependant, en 2019, nous constatons 24% d'erreurs.

*Ensemble nous pouvons diminuer ce taux !*

### Quelques rappels :



Les sacs poubelles sont considérés comme contenant des ordures ménagères et ne sont jamais ouverts.



**Pas de sacs poubelles avec le bac jaune**



Les déchets (emballages, papiers, cartons...) doivent être déposés en vrac dans le bac à couvercle jaune !



Lors de la reconnaissance optique de la matière, seul l'emballage extérieur est pris en compte et il n'est pas possible de séparer les déchets !



**Ne pas imbriquer les emballages**

Découvrez le parcours de vos déchets de votre bac jaune sur le site internet du SMDO « parcours de vos emballages et vos papiers » [www.smdoise.fr/le-smdo-en-video/](http://www.smdoise.fr/le-smdo-en-video/)



**Votre bac à couvercle bleu ne doit pas être utilisé pour la collecte du tri !**

## Collecte des déchets végétaux



### Reprise de la collecte des végétaux

à partir du 29 mars 2021 jusqu'au 26 novembre 2021

#### Contenants recommandés (non fournis) :

bac roulant (hors bac de jaune et bleu), contenants à poignées ou sacs en papier compostables à usage unique.

Les déchets végétaux ne doivent pas être tassés ni déborder du contenant.

**Pour les branches :** elles doivent être en fagot lié avec un lien naturel (pas de plastique ni de métal) pour que celui-ci soit composté en même temps. Ils ne doivent pas dépasser 1m20 de long et 25 kg, avec un diamètre des branches <= 4 cm.



#### Astuce réduction des déchets :

transformez vos déchets végétaux en paillis ou en compost dans votre jardin.

## Le saviez-vous ?



Le compost mûr tamisé peut être saupoudré sur la pelouse ou aux pieds des arbres, notamment des fruitiers.



Pour être sûr d'être au-dessus des racines, il faut faire sous l'ombre des branches au zénith.



## Précy-sur-Oise : Village estival

Organisée à l'initiative du Conseil départemental de l'Oise, la traditionnelle formule du « Village estival » revêt cette année une tonalité particulière en se déclinant sur le thème des Jeux Olympiques et Paralympiques. Le territoire de la Thelloise sera de la fête avec l'organisation du village estival à Précy sur Oise, le mardi 27 juillet, de 12h à 18h.



### L'Oise, terre de jeux 2024

Dans l'Oise, 54 collectivités ont été labellisées Terre de Jeux.

Sur la Thelloise, les JO 2024 seront préparés à Chambly avec les entraînements de badminton, de foot et de tir sportif, et les Jeux paralympiques à Précy sur Oise avec les entraînements de cécifoot !

Le Département de l'Oise a développé un ambitieux programme, dénommé « OISE 24 », afin d'aider les communes de l'Oise désireuses de devenir « Centre de Préparation aux Jeux » (CPJ). La commune de Précy-sur-Oise a déposé sa candidature auprès du Comité national Olympique et sportif. Labellisée « Centre de Préparation aux Jeux », elle sera la seule commune de l'Oise à porter un projet uniquement axé sur le paralympisme.



### Création d'un site de cécifoot à Précy sur Oise

Le Petit Poucet des JO

La pratique du cécifoot, football pour malvoyants et non-voyants, nécessite réglementairement un terrain dédié de 40 m X 20 m, en gazon synthétique, avec protections latérales adaptées. Aucun terrain présentant ces caractéristiques n'existe à ce jour en France, les rencontres se jouant actuellement sur un terrain de football à 11, adapté pour l'occasion.



Crédit photo : FC Cécifoot Précy sur Oise

Très concernée par le cécifoot, avec la présence de l'équipe du FC Cécifoot Précy sur Oise et de ses athlètes Fabrice Morgado et Hakim Arezki qui participeront aux JO de Tokyo, la commune de Précy-sur-Oise prévoit de construire deux terrains de cécifoot, dans le prolongement du complexe sportif existant.

Qualifiées par l'équipe municipale elle-même de « **Petit Poucet des JOP** » (Jeux Olympiques Paralympiques), car l'aménagement est modeste au regard des autres chantiers pour les JOP, ces installations n'en auront pas moins des retombées importantes : elles sont prévues pour accueillir une très grande variété de manifestations, allant de la préparation au tournoi olympique pour l'équipe de France mais aussi pour les délégations étrangères, en passant par des tournois internationaux et des matchs de championnat.

Ainsi, l'équipe de France JOP 2024 viendra s'entraîner sur les terrains de Précy-sur-Oise ; le 1er tournoi international de cécifoot s'y déroulera en 2022.



Les travaux sont lancés. A l'arrivée : deux terrains de jeu dont un éclairé et doté d'une tribune de 3 niveaux, un parking à proximité immédiate, avec un accès handicap garanti partout sur le site, une clôture et une protection vidéo pour la sécurité. L'inauguration est prévue, le mardi 27 juillet 2021, en fin de matinée, en présence de Marie-Amélie Le Fur, multiple championne olympique, Présidente du Comité Paralympique français, qui proclamera, à cette occasion, l'ouverture du village estival.

### Village estival JO, de 12h à 18h

Avec retransmission des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2021 sur écran géant, un espace « Oise 24 », avec démonstrations et présence d'athlètes. En prime, une animation Break Dance !



Le village estival sera organisé en partenariat avec les associations de la Ville de Précy-sur-Oise. Il accueillera les comités sportifs départementaux, les services du département comme les services de la jeunesse, de l'éducation, de la protection maternelle et infantile, de l'archéologie, de la culture, autour du handicap (Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), les archives départementales, le musée (MUDO), la médiathèque départementale, les services des sports et de la vie associative, les pompiers (SDIS) qui sensibiliseront le public aux gestes de premiers secours.

Moment festif et ludique, cette manifestation intergénérationnelle, riche dans la diversité des activités proposées, permettra notamment la découverte et l'initiation à des activités sportives, et proposera également des activités autour du handicap, de la protection de l'environnement ...

Evenementiel gratuit, ouvert à tous, sous réserve des contraintes liées au contexte sanitaire au moment de l'évènement.



VOTRE RÉSEAU SOLIDAIRE DURANT CETTE CRISE SANITAIRE



**Le bon geste  
pour aller faire  
votre test !**



Contactez Oise Mobilité au

**0 970 150 150**

et réservez votre transport qui vous conduira en toute sécurité pour réaliser votre test de dépistage Covid-19.

Plus d'informations sur [oise-mobilite.fr](http://oise-mobilite.fr) et sur [passthellebus.fr](http://passthellebus.fr)

**LE PASS THELLE BUS  
DESSERT**

**BEAUVAIS NOAILLES**

**SAINTE-GENEVIÈVE**

**NEULLY-EN-THELLE**

**CHAMBLY**

**BEAUMONT-SUR-OISE**

**TRANSDEV OISE CABARO**



**oise MOBILITÉ**  
Simplifiez vos déplacements  
**oise-mobilite.fr**  
**0 970 150 150**